



Ordonnance de télécom CRTC 2008-67

Ottawa, le 7 mars 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	152	le 4 janvier 2008
	152A	le 24 janvier 2008
	152B	le 5 février 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	280	le 16 janvier 2008
	280A (Aliant Telecom)	le 24 janvier 2008
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	281 (Aliant Telecom)	le 24 janvier 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>